

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 JUILLET 2022**

**Délibération n°2022.07.138**

**Télétravail : instauration d'une indemnité forfaitaire pour télétravail  
aux agents communautaires**

**LE SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 juillet 2022

**Secrétaire de Séance:** Fadilla DAHMANI

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **54**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Brigitte BAPTISTE à Thierry MOTEAU, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Nathalie DULAIS à Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hélène GINGAST à Michel GERMANEAU, Sandrine JOUINEAU à Vincent YOU, Gérard LEFEVRE à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Corinne MEYER, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Isabelle MOUFFLET à Gérard DEZIER, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Zahra SEMANE à Jacky BONNET,

**Excusé(s):**

Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Publication : 18/07/2022

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022**

**DÉLIBÉRATION**

**N° 2022.07.138**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BIOJOUT

**TELETRAVAIL : INSTAURATION D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TELETRAVAIL AUX AGENTS COMMUNAUTAIRES**

Par délibération n°7, le conseil communautaire du 4 février 2021 a adopté une charte du télétravail définissant les modalités d'exercice du télétravail au sein des services communautaires.

Le décret n°2021-1123 du 26 août 2021 crée une indemnité au titre du télétravail pour les agents des 3 versants de la fonction publique, sous la forme d'une **allocation forfaitaire dénommée « forfait télétravail »**.

Les bénéficiaires de cette indemnité forfaitaire doivent remplir les conditions individuelles suivantes :

- Etre agent public ou de droit privé (apprenti, stagiaire,...)
- Exercer leurs missions dans le respect de la charte suscitée quel que soit le mode de forfait choisi (fixe, flottant ou mixte).

L'indemnité de télétravail serait égale à **2,50 € par jour de télétravail effectué dans la limite de 220 € par an**. Le versement aurait lieu selon une  **périodicité trimestrielle, à terme échu**, au regard des jours réellement télétravaillés.

A ce jours, 181 agents communautaires sont autorisés à télétravailler et cette indemnisation représenterait entre 20 000 et 25 000 €/an, selon le volume de télétravailleurs, tous budgets confondus.

Vu l'avis du comité technique du 23 juin 2022,

**Je vous propose :**

**D'INSTAURER**, au profit des agents communautaires télétravailleurs, une indemnité forfaitaire de télétravail selon les modalités décrites ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**DE PREVOIR** les crédits correspondants aux budgets principal et annexes.

Pour : 71  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022  
Publication : 18/07/2022